

# Repères

mai 2021  
n° 274

le magazine de la ville de Saran



## GRAND NETTOYAGE DES PANNEAUX PUBLICITAIRES

## 2#DANS LE RETRO



**7 avril.**

### **L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE FAIT SON CINÉMA.**

Une équipe de tournage est venue à la rencontre de **Frédéric Tachot** fondateur de l'association "Format Typographique" afin d'y réaliser un film traitant du monde l'édition sous l'occupation. Dans ce lieu singulier, les prises de vues des machines, cadres ou lettres ont témoigné de la conservation d'un savoir-faire unique et pratiquement disparu.



**1<sup>er</sup> avril.**

La municipalité apporte son soutien aux associations solidaires partenaires de la commune. Ces dernières semaines, plus de 17 000 € de marchandises ont été distribués au Secours Populaire, Restos du cœur, Mains Tendues et Relais Orléanais.



**1<sup>er</sup> avril.**

Une campagne de dépistage par prélèvement de salive a eu lieu dans l'école maternelle et élémentaire du Bourg. Sur les 215 élèves et 23 adultes testés, tous ont été contrôlés négatifs.



**22 mars au 1<sup>er</sup> avril.**

Annulée en décembre dernier en raison des conditions sanitaire, la traditionnelle remise des colis aux seniors s'est finalement déroulée à l'approche de Pâques dans le strict respect des protocoles sanitaires.

Une attention particulière de la Ville envers ses aînés, afin de les aider à surmonter au mieux l'épreuve de la pandémie.





**Maryvonne Hautin**  
Maire de Saran

Pendant des années, les panneaux publicitaires et les pré-enseignes ont fleuri sur notre territoire, notamment sur tout l'axe de la RD 2020 mais pas seulement.

Précurseur en la matière, la ville de Saran s'était déjà dotée d'un Règlement Local de Publicité (RLP) dès 1989. C'est un dossier technique mais qui a pourtant une grande importance pour réduire la pollution visuelle de notre commune. Après plusieurs années de travail, la Métropole a approuvé en février dernier son RLP métropolitain (RLPm) et je m'en félicite. Nous nous sommes beaucoup investis à Saran et je remercie les services municipaux de l'urbanisme qui ont porté avec nous ce projet auprès de la métropole.

Depuis plusieurs années, nous avons agi sur la diminution de la taille des enseignes et créant une Taxe (la TLPE) qui incite les entreprises à avoir des enseignes moins grandes. Nous avons tenté de réduire également le nombre de panneaux mais pour plus d'efficacité, il fallait que le règlement soit plus contraignant. C'est maintenant le cas et le RLP métropolitain permettra à la commune de Saran de diminuer de 60 % le nombre de panneaux publicitaires présents sur l'ensemble de son territoire. Les publicitaires ont maintenant 2 ans pour mettre leurs installations en conformité, cela passera par du démontage pur et simple ou du déplacement à des emplacements autorisés.

Sur un autre domaine, je voulais revenir sur la vaccination, étant très régulièrement sollicitée par des habitants ne parvenant pas à prendre rendez-vous dans un centre de vaccination.

Dès début janvier, j'ai contacté l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour lui indiquer que la commune de Saran se tenait disponible pour ouvrir un centre de vaccination. L'ARS a bien pris en note de notre proposition, mais depuis, plus aucune nouvelle de leur part.

En parallèle, avec l'ouverture du centre de vaccination sur Fleury-les-Aubrais, la mairie de Saran a proposé l'aide de plusieurs agents municipaux, qui sont ainsi venus en renfort, et nous continuons régulièrement à apporter ce soutien humain de solidarité.

Tout comme vous, je souhaite que l'État accélère les vaccinations pour que nous sortions le plus rapidement possible de cette crise sanitaire qui dure depuis trop longtemps.

Malheureusement, je n'ai aucun pouvoir sur la vaccination, pas plus que la Ville de Fleury qui ne peut réserver des places pour les Saranais comme on me l'a parfois suggéré. En effet, eux-mêmes ne peuvent faire passer leurs habitants en priorité, la vraie problématique étant le manque cruel de vaccins.

Ces derniers jours, la situation semble s'améliorer et dernièrement des créneaux de vaccination ont été ouverts au vaccinodrome d'Olivet pour accélérer le processus. De plus, suite aux dernières annonces, d'autres professionnels de santé libéraux (sous ordonnance de votre médecin généraliste) devraient pouvoir vacciner les personnes, parfois à leur domicile, à partir de début mai.

Maryvonne Hautin

## SOMMAIRE

Dans le rétro	p.2
Édito	p.3
Regards	p.4
Actu	p.8
Sortie	p.9
Loisirs jeunes	p.10
Menus scolaires	p.11
Métier d'À venir	p.12
Action jeunesse	p.13
En terrasse	p.14
Saran 2.0	p.15
Info social	p.16
Orléans Métropole	p.17
Vie/Visage	p.18
Espace public	p.20
Brèves	p.20
Tribunes	p.22
Dans le rétro	p.23
Carnet de route	p.23
Reflet saranais	p.24
+ Fiche de prévention risque canicule	



RETROUVEZ-NOUS SUR :  
[www.saran.fr](http://www.saran.fr)



Monavis-citoyen

## REPÈRES/SARAN

Mairie. Place de la Liberté - 45770 Saran.

• **Directrice de la publication :**  
Maryvonne Hautin, maire.

• **Responsable du service communication :**  
Simon Picard

• **Rédaction, photographies** (D. Vandeveldé)  
**et mise en pages :** Service communication  
02 38 80 35 33 - [communication@ville-saran.fr](mailto:communication@ville-saran.fr)

• **Diffusion :** par nos soins.

• **Impression :** Imprimerie Prévost Offset.

• **Tirage :** 9 000 exemplaires.

• **ISSN :** 0153-7016

• **Dépôt légal :** mai 2021

• Imprimé sur papier FSC recyclé

• **Numéros de licence :**  
1-1093039 / 2-1093041 / 3-1093040

Toute reproduction (articles, photographies), même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.

# GRAND NETTOYAGE DES PANNEAUX PUBLICITAIRES

**Affichages papier ou lumineux, enseignes et pré-enseignes...**

**En adoptant en février le Règlement Local de Publicité métropolitain les élus ont décidé de prendre le taureau par les cornes et d'effectuer le toilettage des publicités dans l'espace public. D'agir concrètement contre la pollution visuelle.**

**Ainsi 60 % des panneaux publicitaires sont appelés à disparaître dans les deux ans sur le territoire de la commune.**

**En répondant à la question « Quelle place pour la publicité dans la ville ? » le RLPm devient un document essentiel pour la préservation de l'environnement et de la qualité de notre cadre de vie. Il est entre autres synonyme de réduction du nombre et du format des panneaux publicitaires (c'est la fin des 4 mètres par 3), d'extinction nocturne des supports lumineux.**

**Un nettoyage qui va permettre de valoriser la RD2020, entrée d'agglomération surchargée, d'alléger en publicités les zones commerciales, de protéger les ronds points et carrefours.**

**Les annonceurs ont deux ans pour la mise en conformité des publicités et pré-enseignes et six pour les enseignes.**

• Dossier réalisé par Clément Jacquet



« Nous allons pouvoir faire le ménage pour nos entrées de ville, les rendre plus accueillantes, se réjouit **Maryvonne Hautin, Maire et Conseillère métropolitaine**. La volonté politique est d'assainir l'espace public, de l'épurer. La réflexion des élus est partie du constat le long de la RD2020, de la pléthore de panneaux, une zone qui génère une véritable pollution visuelle. Le document métropolitain présente un intérêt pour la population, et aussi pour les entreprises au niveau du visuel ». Le RLPm est un document unique qui se substitue aux règlements locaux municipaux. Celui de Saran datait de 1989 et était devenu obsolète.

L'élaboration du document communautaire a demandé trois ans de travaux. « Nous avons été force de proposition dans sa construction, énormément moteur, au même titre qu'Olivet pour l'entrée sud de l'agglomération, explique **Christian Fromentin, premier adjoint municipal, Conseiller métropolitain**, et qui fait partie du Comité de pilotage du RLPm. Il ne s'agit pas d'inter-

dire la publicité mais de la normaliser. Nous n'allons pas brusquer les choses. Nous allons travailler en bonne intelligence avec les commerçants, les publicitaires, les annonceurs, afin que cela s'arrange au mieux et le plus vite possible. Il est hors de question que le règlement sur la publicité passe à marche forcée. Nous étudierons les dossiers au cas par cas ».

## Des mesures fortes au cœur de la politique du paysage

La nouvelle réglementation de la publicité extérieure s'applique de manière uniforme sur l'agglomération. Sont concernés tous les supports extérieurs (panneaux d'affichages, lumineux ou non, enseignes, pré-enseignes) contenant une publicité destinée à informer le public ou à attirer son attention. La surface maximale des panneaux publicitaires est dorénavant limitée à 8 mètres carrés (10, 5 mètres si on tient compte de l'encadrement). Les panneaux numériques doivent avoir une surface maximale de 6 m<sup>2</sup>.

## LE RLPM EN QUELQUES MOTS

Le Règlement Local de Publicité métropolitain permet d'harmoniser les règles sur les 22 communes membres d'Orléans Métropole. Et ce sur la base de la réglementation nationale (Ndlr : il ne peut être que plus restrictif que cette dernière). Le RLPM, qui a été adopté à l'unanimité, harmonise les règles de notre territoire tout en respectant les spécificités de chaque ville.

Le règlement local de publicité de la métropole prend en compte les dernières évolutions législatives et tient compte des évolutions urbaines de la ville. Il dépend du code de l'environnement et est annexé au Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci devenant métropolitain l'an prochain.



Le document métropolitain prévoit une extinction obligatoire des panneaux lumineux de 23 heures à 6 heures. Ainsi que ceux du mobilier urbain. L'augmentation du temps d'extinction va permettre de faire des économies d'énergie et de préserver la biodiversité. À noter qu'agir sur les panneaux numériques, souvent installés près des feux tricolores, c'est avoir un impact positif sur la sécurité routière. À terme devra également s'engager une réflexion sur les éclairages publics.

Le Règlement local de publicité métropolitain met en évidence les grands axes de communication (routier, voie ferrée), les zones commerciales. Il protège les carrefours, ronds-points et giratoires. Et préserve les paysages ur-



bains et naturels, le centre-ville historique, les coupures vertes (domaine du Clos vert, Zone agricole protégée...), les zones résidentielles...

À souligner qu'il y a peu d'enseignes numériques sur la commune. Ceci s'explique par le taux de la taxe communale qui est assez dissuasif. La volonté de la commune a toujours été de privilégier des publicités et enseignes de petits formats (les enseignes de moins de 12 mètres carrés ne sont pas taxées).

Autre nouveauté pour préserver l'espace public : les enseignes au sol doivent dorénavant adopter un format en hauteur d'un mètre sur six maximum.

Le RLPM signe par ailleurs la fin des drapeaux dit oriflammes. Ces supports publicitaires dont sont friands concessionnaires automobiles, cuisinistes, magasins de bricolage et autres sociétés immobilières... Fin également des bâches que l'on trouve devant les magasins. Elles sont peu réglementées et

## 6# REGARDS



apparaissent le plus souvent lors d'opérations commerciales, de promotions...

À l'instar de Fleury-les-Aubrais qui a été pilote sur la métropole, la nouvelle réglementation impose de regrouper sur un même totem signalétique toutes les enseignes d'une même unité foncière. C'est à dire qu'un terrain à usage commercial appartenant à un même propriétaire ne doit faire valoir qu'un seul support de communication. Qu'il abrite un ou plusieurs commerçants.

### Plus de 90 % des commerçants sont en règle

L'adaptation du texte général à la réalité saranaise a nécessité un travail de dentelles. « Les services municipaux se sont fortement investis dans la réalisation de ce document métropolitain pour porter les volontés politiques de Saran, assure **Amandine Serreau, de la Direction de l'aménagement**. Il s'agissait d'écrire les règles qui correspondent aux volontés politiques de nos élus ». Pour **Audrey Carme, responsable de l'environnement et**



**du foncier à la mairie** : « La difficulté était de s'approprier la réglementation nationale pour ensuite voir notre situation, pour personnaliser le règlement. Il fallait tenir compte de toutes nos spécificités selon les zonages ».

Bien que le document soit métropolitain la mairie conserve la main sur la gestion du parc publicitaire de son territoire. La Ville est compétente pour instruire les dossiers, valider les demandes d'autorisation d'implantation de dispositifs publicitaires, recevoir les déclarations préalables. La Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est de sa compétence. Elle peut également mettre en oeuvre des mesures de police le cas échéant.

« Il faut souligner que plus de 90 % des commerçants sont en règle, assure Maryvonne Hautin. Quand on leur explique le pourquoi du nouveau dispositif, ils comprennent. Avec les commerçants qui s'installeront nous allons travailler par anticipation ».

La lutte contre l'installation désordonnée, parfois sauvage, des panneaux publicitaires avait fait une première avancée avec la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national sur l'environnement (dite loi ENE). Ce texte a profondément réformé une réglementation qui n'avait pas évolué depuis 30 ans. Le fleurissement

désordonné de panneaux publicitaires s'est alors atténué lorsque la Ville a décidé de lever une taxe sur les publicités et enseignes. Avec gratuité pour les petits commerçants et les panneaux de moins de 12 m<sup>2</sup>. Il s'agissait alors d'un premier ménage, avec des règles bien définies et bien appliquées.

### Dans le prolongement d'une tendance déjà amorcée

Récemment, lors de l'installation de nouvelles enseignes la mairie, sans attendre l'arrivée officielle du document communautaire, a agi pour la préservation et la mise en valeur de l'environnement, des paysages. Ainsi en a-t-il été du Retail park de Cap Saran inauguré en 2018. Et plus près de nous de l'ouverture récente de Lidl. En lien avec les services de la Ville, l'enseigne a joué le jeu concernant sa signalétique extérieure (installation d'un totem d'un mètre sur six).

La création du RLPM s'est faite en toute transparence avec le monde professionnel. Sur l'initiative de la mairie s'est tenue en octobre une rencontre avec les différents acteurs économiques du territoire saranais. Un temps d'échange qui a permis d'expliquer les impacts du nouveau règlement sur les activités.

Dans le même ordre d'idées, la Métropole a prévu des réunions régulières entre les services d'urbanisme des différentes communes dans un souci d'information et de formation. Afin de favoriser le partage d'expérience et que chaque commune fasse la même instruction, ait la même lecture, la même analyse du document intercommunal. Afin que tous les commerces soient ainsi logés à la même enseigne.

## LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU RLPM

### • 29 MARS 2018 :

Lancement de la procédure suivi d'un diagnostic des publicités, enseignes et pré-enseignes sur le territoire métropolitain. 1376 dispositifs sont recensés.

### • 28 FÉVRIER 2019 :

Délibération métropolitaine. Sélection des grandes orientations du document.

### • DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020 :

Enquête publique avec un registre ouvert au service municipal de l'aménagement.

### • 11 FÉVRIER 2021 :

Approbation à l'unanimité du RLPM en Conseil métropolitain.

### • 4 MARS 2021 :

le RLPM est opposable aux commerçants, publicitaires et annonceurs.

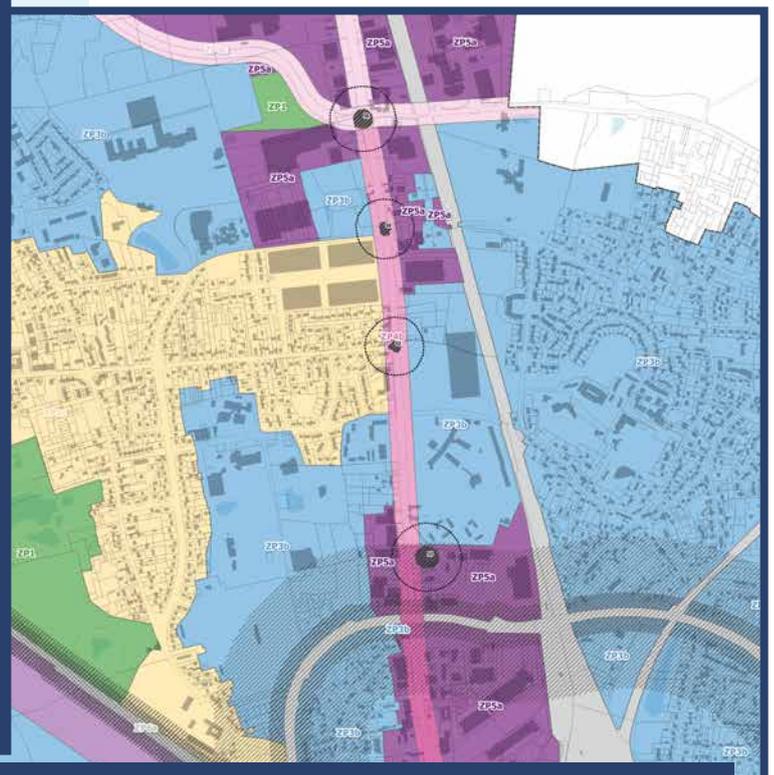
## LE RD2020 REFIGURÉE

C'est à l'entrée de ville nord, le long de la RD2020, que le paysage urbain est le plus affecté par une forêt de panneaux publicitaires. Le document métropolitain a divisé la partie saranaise de cet important axe routier en trois tronçons, avec une réglementation adaptée à chacun.

De Cercottes au rond point de la Tuilerie, plus aucune publicité. Les panneaux sont appelés à disparaître. Les publicitaires ont deux ans pour se mettre en conformité avec les nouvelles normes. Ensuite, jusqu'au rond point Georges Méliès, dit des Cinémas, les publicités au sol sont interdites. Ne sont tolérées que les publicités murales, d'une surface maximale de 4 m<sup>2</sup>.

Du rond point Georges Méliès à celui de la Vallée, le dispositif actuel reste en état (hormis pour les enseignes scellées au sol).

Ce statut quo s'explique par l'avancée vers la centralité de la Métropole.



Le RLPM complet est consultable sur le site internet d'Orléans Métropole

# MENACES

## SUR L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



**La réforme du secteur de la petite enfance suscite une vive opposition de la part des professionnels du secteur. Le conseil municipal leur a apporté son soutien en adoptant une motion à l'unanimité.**

Les assistantes maternelles sont en colère. Et le font savoir. Plusieurs d'entre elles ont répondu au mouvement de grève national lancé le 31 mars par le collectif « Pas de bébés à la consigne ». Elles ont participé à la manifestation intersyndicale qui s'est tenue sur le parvis de la cathédrale d'Orléans pour dénoncer la réforme Taquet (du nom du secrétaire d'Etat à l'enfance et aux familles). Celle-ci concerne la petite enfance, de 0 à 3 ans, et tous ses modes de garde. Même si la réforme, qui doit s'appliquer en septembre, a peu ou pas d'impact, sur la crèche des P'tits Loups (multi accueil et accueil familial), les agents municipaux se sentent totalement concernés. Parmi les principaux griefs : la réforme permet de porter en accueil collectif à 6 le nombre d'enfants gardés par agent contre

5 actuellement. Les textes prévoient aussi la réduction de la surface minimale par enfant, qui passerait sur certaines zones de 7 à 5,5 m<sup>2</sup>. Autres points de tension : la prise en compte des apprentis dans le calcul du taux d'encadrement, ce qui modifie défavorablement le ratio personnel qualifié-non qualifié. Est également contesté la possibilité de confier la direction d'une crèche jusqu'à 40 places à une personne sans expérience professionnelle.

### Les qualifications au cœur des revendications

« Ces deux derniers points sont pour moi les plus importants car ils portent fortement atteinte à la profession, explique **Christine Delafoy, Coordinatrice petite enfance au sein des P'tits Loups**. Heureusement nous sommes soutenus par les élus avec notamment un personnel qualifié à 100 %. Nous désirons conserver la qualité de garde et d'accueil et nous voulons que cela persiste dans les années à venir ». Pour **Mathilde Jahan et Yolande Albisser, Auxiliaires de puériculture municipales** : « Rien de ce que les pros du terrain demandent n'est pris en compte actuellement pour le gouvernement. Nous

sommes plutôt privilégiées à Saran, mais nous nous battons afin que les conditions d'exercice de la profession ne se dégradent pas d'un point de vue général ».

La réduction des temps d'analyse des pratiques entre professionnel(le)s prévue dans la réforme est également stigmatisée. « La remise en cause du niveau des qualifications est une attaque en règle de la profession, explique **Evelyne Pillas, Responsable du multi accueil**. On ne reconnaît plus nos compétences ». Les élus, lors du conseil municipal du 12 mars, ont voté une motion de soutien au mouvement. « Nous soutenons à 100 % tous les professionnels de la petite enfance dans leur lutte, au-delà de ceux de la commune, assure **Jo-sette Sicault, Adjointe municipale à la petite enfance**. Cette réforme est synonyme d'une forte dégradation des conditions d'accueil des enfants et constitue un risque pour eux et pour les professionnels, au nom de la rentabilité. Nous restons vigilants pour la suite des événements ». Toujours sans réponse du gouvernement, le collectif « Pas de bébés à la consigne » entend poursuivre le mouvement. Les professionnels de la petite enfance restent mobilisés.

• Clément Jacquet



# Un « Challenge du Château » très couru

**Depuis le 5 avril, les vitrines de la galerie du Château de l'Étang se sont muées en cimaises, afin de présenter au public une trentaine de créations majoritairement Saranaises directement inspirées de chefs d'œuvre de l'art pictural. Une initiative originale et très appréciée.**

C'est avec brio, mais aussi enthousiasme, poésie, humour et auto-dérision que nombre de saranais(es) ont répondu présent(e) et relevé le défi lancé par l'équipe de la galerie du Château de l'Étang à l'occasion de son « Challenge ». À l'image du « Challenge » du Getty Museum de Los Angeles, initié au printemps 2020 lors du premier confinement, le « Challenge du Château » a proposé aux habitants de reproduire ou de parodier une toile célèbre, en se mettant en scène chez eux à l'aide d'ustensiles et d'accessoires du quotidien. Pour cela, un catalogue-mode d'emploi avait été mis à leur disposition via internet dès le mois de mars, afin d'aiguiller et de stimuler leur inspiration. À charge pour nos concitoyen(ne)s de réaliser un cli-

ché de leurs créations et de la faire parvenir à l'équipe de la galerie.

À l'arrivée, 70 modèles de toutes générations confondues se sont prêtés au jeu du « Challenge ». 70 participant(es) qui ont ainsi réalisé pas moins de 34 œuvres originales « faites maison ». Un bilan pour le moins éloquent.

Dans la foulée, l'ensemble de ces créations a donné lieu à une exposition scénographiée par **Auréli Garnier**, présentée à la fois sur les vitrines de la galerie du Château de l'Étang et dans l'Espace Hugues-Sellini en mairie du 5 au 30 avril. Une exposition éventuellement prolongée, en fonction des conditions sanitaires du moment.

## L'art, vecteur de lien social

Des peintres flamands à Picasso, de « La Joconde » à Géricault et Delacroix, d'Egon Schiele à Andy Warhol en allant jusqu'au « Street Art » de Keith Haring et de Banksy... Cette exposition a offert une vaste relecture de l'histoire de la peinture, tous siècles, tendances et mouvements artistiques confondus. Une relecture quelque peu désacralisée, voire iconoclaste, d'œuvres incontournables. Ainsi, le « Challenge du Château » a témoigné de l'attrait pour l'art de nos concitoyen(ne)s

et d'une certaine connaissance de l'histoire de l'art pictural. D'aucun n'ayant en effet pas hésité à s'affranchir du cadre, en s'inspirant d'œuvres absentes du catalogue-mode d'emploi. Cette appropriation du patrimoine pictural par le public a également révélé des trésors d'inventivité et d'imagination jusqu'ici en sommeil, sollicités pour l'occasion avec humour et maestria.

« Ce « Challenge » nous a permis de toucher un nouveau public. Certain(e)s fréquentaient déjà la galerie du Château, d'autres pas. Ce qui est important, c'est que nous avons tissé un lien avec un nouveau réseau par le biais d'internet. C'est un moyen à ré-exploiter » souligne **Annie Monnour, Responsable du Pôle culturel**. Où lorsque la technologie 2.0 contribue à réaffirmer l'universalité intemporelle de l'Art.

• **Arnaud Guilhem**

# Sensibiliser enfants et parents à l'Environnement



**Depuis la rentrée, l'équipe de l'accueil périscolaire du groupe scolaire de l'école élémentaire du Chêne-Maillard développe une action de sensibilisation à l'Environnement en direction des enfants, et aussi de leurs parents. Comme en témoigne le premier challenge « Zéro déchet dans ton quartier », organisé le mois dernier.**

**E**n matière de sensibilisation à l'Environnement, il n'est jamais trop tôt pour agir.

Forte de ce constat, l'équipe de l'accueil périscolaire du Chêne-Maillard a initié cette année des actions en ce sens auprès et avec les écoliers.

Dernier exemple en date, avec le challenge « Zéro déchet dans ton quartier » qui s'est déroulé du 2 au 20 avril au Chêne-Maillard, dans le cadre du temps périscolaire. Le principe de cette opération inédite était simple : il s'agit de proposer aux écoliers et à leurs parents de ramasser les déchets présents dans l'espace public lors d'une balade dans le quartier, de photographier le résultat de leurs collectes, et d'adresser ces photos à l'équipe du périscolaire.

Un tirage au sort devant désigner ultérieurement la meilleure famille collectrice. Celle-ci se voyant offrir un pack de lancement « Zéro déchet » fabriqué par les écoliers. « Pour ce projet, nous avons travaillé en amont sur l'autonomie des enfants » précise **Caroline Gibault, animatrice en périscolaire** « La grosse majorité des parents s'est montrée réceptive. Le but était que cette opération ait un impact sur les parents à travers leurs enfants ».

## Agir et innover

Au préalable et en parallèle à ce challenge, des ateliers sont proposés depuis l'automne et jusqu'à la fin de l'année scolaire, lors du temps périscolaire. Ceux-ci rassemblent une quarantaine d'élèves de CM2 (9-10 ans). « Le but est de sensibiliser les enfants à l'Environnement, et surtout à la réduction des déchets et au fait-maison » explique l'animatrice.

Une première séance de ramassage des déchets par les enfants aux abords de l'école s'est ainsi déroulée en décembre.

« Cela nous a permis de dresser le constat qu'il y avait pas mal de choses laissées par terre. Avec les enfants, nous avons ensuite fait des recherches sur les déchets sauvages, avec les chiffres nationaux et mondiaux ». Outre cette collecte, divers rendez-vous ont été mis en place les jeudis ou vendredis : Ateliers « Tawashi » (éponge zéro déchet), afin de confectionner des éponges réutilisables à partir de collants et de leggings collectés par les enfants ; ateliers cosmétiques (baume à lèvres) ; ou encore ateliers « Bee wrap », pour remplacer le cellophane et le papier aluminium par un tissu enduit à la cire d'abeille.



« Les enfants sont réceptifs, et sensibles au respect de l'Environnement. Beaucoup sont en demande. Ils sont dans le concret » souligne Caroline Gibault.

Cette action de sensibilisation ne s'arrête pas en si bon chemin. Elle tend plutôt à se développer. « J'essaie de travailler pour moins de déchets à la cantine » indique l'animatrice. « Les enfants ont plein d'idées. Ils ont envie que les pratiques changent ». Ce nouveau travail s'effectue en lien avec **Céline Aguilon, diététicienne et responsable qualité à la cuisine centrale de la Ville**. Il porte entre autres sur le conditionnement et les portions (compotes, fromage, goûter...).

Pour l'heure, l'équipe du périscolaire du groupe scolaire du Chêne-Maillard fait figure de précurseuse en ce qui concerne le respect de l'Environnement, et notamment la collecte de déchets sauvages. Cette démarche innovante devrait petit à petit gagner les autres équipes périscolaires, et de fait, les autres quartiers de Saran.

• **Arnaud Guilhem**



# Parents, ceci vous concerne !

## LES RAPPELS ET LES DÉLAIS DE RÉSERVATION

CENTRE DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES	<b>6 SEMAINES</b> avant la période souhaitée	CENTRE DE LOISIRS MERCREDI	<b>6 SEMAINES</b> avant le jour souhaité
PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR	<b>7 JOURS</b> avant le jour souhaité	RESTAURATION MIDI	<b>3 SEMAINES</b> avant le jour souhaité* <i>* Annulation possible 7 jours avant</i>
SÉJOURS GRAND LIOT	<b>3 SEMAINES</b> avant la période souhaitée	STAGES SPORTIFS	<b>3 SEMAINES</b> avant la période souhaitée

## RESERVATIONS VACANCES D'ÉTÉ

Les vacances d'été du 7 juillet (fermeture le 14 juillet)  
au 31 août 2021 (fermeture le 1<sup>er</sup> septembre)

Le fonctionnement des structures citées ci-dessous  
dépend exclusivement de l'évolution de l'épidémie COVID-19.

**Centres de loisirs Marcel Pagnol et Base de la Caillerette :**  
« vivre ses vacances sur Saran pour les 3/14 ans... des thèmes  
variés et à toute épreuve »

- **Juillet** (fermeture le 14/07) : - jusqu'au 26/05/21
- **Août** : jusqu'au 19/06/21

**Grand-Liot :** chaque semaine, 1 thème différent proposé aux  
6/12 ans et 2 camps trappeurs réservés aux 13/15 ans

- **Juillet** : > jusqu'au 12/06 (1<sup>ère</sup> semaine des vacances)  
> jusqu'au 03/07 (dernière semaine du mois)
- **Août** : > jusqu'au 16/07 (semaine du 9 août)  
> jusqu'au 30/07 (dernière semaine du mois)

**Sport Été Animation - SEA :** sports loisirs pour les 11/16 ans  
(plaine extérieure de la piscine). Inscription en Mairie obligatoire et  
fréquentation journalière libre.

**Les relais de quartier et le club mécanique :** proposent, pour  
les 11/17 ans, des espaces de loisirs conviviaux et dynamiques au  
cœur des quartiers. Adhésion jeunesse obligatoire et fréquentation  
journalière libre.

**C'est aussi au rythme des « tongs, sardines et compagnie »**  
que la médiathèque et le Château de l'étang (ateliers sur inscrip-  
tion) animeront leurs espaces culturels cet été.

## LES ACTIONS ENFANCE-JEUNESSE

### INFO FAMILLES :

#### PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022.

À la mi-avril 2021, un dossier individualisé vous a été adressé par  
l'accueil central de la Mairie pour que vous puissiez réserver vos  
prestations municipales pour septembre prochain (activités ex-  
tra-scolaires et/ou périscolaires), nécessitant le retour pour chaque  
enfant concerné, d'un exemplaire (des pièces jointes) dûment sig-  
né, vérifié et mis à jour de :

- la fiche sanitaire (dernière date vaccin DT POLIO, assurance  
extra-scolaire, etc.),
- la fiche d'inscription administrative.

Soit :

- par mail à l'adresse : [accueil@ville-saran.fr](mailto:accueil@ville-saran.fr),
- à la mairie, dans une urne réservée à cet effet dans le sas d'entrée,
- par courrier à Mairie de Saran – Service accueil  
– Place de la Liberté – 45774 Saran cedex

#### ATTENTION DATE DE RETOUR MAXIMUM : LE VENDREDI 07 MAI

À l'issue de cette formalité, vous pourrez réserver vos activités pour  
la rentrée à partir du 21 juin 2021.

Pour toute information - Service accueil au 02 38 80 34 00

### PLUS D'INFORMATIONS :

Secrétariat de la Direction Éducation et Loisirs (DEL)  
02 38 80 34 18



# Restauration municipale Mai

**LUNDI 26 AVRIL**  
Salade iceberg  
Tagliatelles au saumon  
Yaourt bio aromatisé  
aux fruits

**MARDI 27 AVRIL**  
Feuilleté au fromage  
Rôti de bœuf  
Haricots verts ail et  
persil  
Tomme de Savoie  
Fruit de saison

**MERCREDI 28 AVRIL**  
Carottes râpées  
Sauté de dinde  
à l'estragon  
Brocolis  
Saint-Paulin bio  
Compote bio  
Pain aux céréales

**MENUS VÉGÉTARIEN**  
**JEUDI 29 AVRIL**  
Chou-fleur sauce  
mayette  
Bouchée au fromage  
Purée de pommes de  
terre  
Petit Suisse nature  
Fruit de saison  
Pain bio

**VENDREDI 30 AVRIL**  
Salade de perles  
aux crudités  
Émincé de porc au  
poivron (polenta au  
fromage)  
Duo de carottes  
Kiri  
Fruit de saison

**LUNDI 3 MAI**  
Chou rouge vinaigrette  
Poisson du jour à la  
crème d'olive  
Coquillettes  
Petits Suisses aromatisés

**MARDI 4 MAI**  
Pommes de terre  
vinaigrette  
Cuisse de poulet  
Ratatouille  
Comté AOP  
Fruit de saison  
Pain bio

**MENUS VÉGÉTARIEN**  
**MERCREDI 5 MAI**  
Concombres à la crème  
Légumes couscous et  
pois chiches  
Semoule bio  
Crème vanille

**JEUDI 6 MAI**  
Salade de riz à la niçoise  
Sauté de veau  
au paprika  
Printanière de légumes  
Camembert bio à la  
coupe  
Fruit de saison

**VENDREDI 7 MAI**  
Salade fraîche aux dés  
de mimolette  
Rôti de dinde au jus  
Haricots blancs  
sauce tomate  
Brownies  
Pain bio

**LUNDI 10 MAI**  
Taboulé  
Filet de poisson pané  
Épinards béchamel  
Fromage blanc vanille  
Pain de campagne

**MENUS VÉGÉTARIEN**  
**MARDI 11 MAI**  
Salade mexicaine  
(haricots rouges,  
tomates, maïs)  
Omelette  
Courgettes  
Yaourt velouté  
nature bio  
Fruit de saison

**MERCREDI 12 MAI**  
Tomates vinaigrette  
Goulash au poivron  
(bœuf)  
Pommes de terre  
vapeur  
Comté AOP  
Pommes au four  
Pain bio

**JEUDI 13 ET  
VENDREDI 14 MAI  
FÉRIÉ**

**LUNDI 17 MAI**  
Salade iceberg  
Jambon de volaille  
Frites  
Yaourt aromatisé

**MARDI 18 MAI**  
Sardines beurre  
Sauté d'agneau à l'ail  
Petits pois carottes  
P'tit fruité  
Fruit de saison  
Pain bio

**MERCREDI 19 MAI**  
Radis beurre  
Dos de colin au basilic  
Purée de pommes  
de terre  
Babybel bio  
Ananas au sirop

**JEUDI 20 MAI**  
Salade de risetti aux  
crudités  
Rôti de porc  
Chou-fleur  
Chèvre long  
Fruit de saison

**MENUS VÉGÉTARIEN**  
**VENDREDI 21 MAI**  
Tomates et maïs  
vinaigrette  
Riz pilaf à la méditerra-  
néenne aux pois  
Île flottante  
Pain bio



L'origine des viandes bovines sera indiquée dans  
le restaurant le jour de la consommation. Vous  
pouvez également consulter les menus sur le site  
de la Ville : [www.saran.fr](http://www.saran.fr)



# Tout pour la musique

**Jeune violoncelliste, Sarah, 16 ans poursuit actuellement une formation de qualité au lycée et à l'École municipale de musique. Elle se destine à devenir professeure de musique.**

Des notes, des rythmes, des nuances... La musique est un langage universel qui s'apprend et se transmet. **Sarah Ben Charrada** en est passionnée et espère en faire son métier. C'est à l'âge de neuf ans, que la musicienne a eu son premier contact avec le violoncelle lors des portes ouvertes de l'École de musique. « J'ai eu la révélation en écoutant des instrumentistes, explique-t-elle. Mon choix s'est porté sur le violoncelle. Il a une grande force d'expression et j'aime sa forme, être à son contact. J'aimerais plus tard enseigner la musique, pour la partager. Transmettre ma passion ». Elle est aujourd'hui en cycle 2 de sa formation et envisage de poursuivre ses études musicales au-delà pour décrocher un DEM (diplôme d'études musicales), diplôme professionnalisant dispensé par le conservatoire. Actuellement, Sarah est aussi élève en 1<sup>re</sup> au lycée Jean Zay à Orléans et prépare un bac avec comme spécialités la musique, la physique et les mathématiques. Étant forte dans cette dernière discipline, elle envisage après le

baccalauréat de passer une licence de maths. Un chemin détourné pour devenir prof de musique ? Pas tant que cela tant la logique est au cœur de la création et de la pratique musicale. La jeune violoncelliste a également effectué un stage de troisième à l'École municipale de musique et un autre de seconde à la Passerelle de Fleury-les-Aubrais qui ont conforté son choix.

## Une belle personnalité musicale

« Sarah est une élève très sensible, passionnée, dit **Camille Mechain, sa professeure de violoncelle**. Elle a un bon son, un bon vibrato et est dotée d'une belle personnalité musicale. Elle a beaucoup de choses à raconter. Sarah est très musicienne dans sa façon de faire ». Son planning musical hebdomadaire comprend des cours de violoncelle (45 minutes) et la formation musicale (1h30). Elle fait partie de l'ensemble à cordes et de l'atelier de musiques actuelles. Sarah, chanteuse soprano, fait aussi partie de l'ensemble vocal 15-18 ans. « Elle a une jolie voix, une bonne oreille,



très précise, assure **Daniella Rabier, professeur de chant à l'EMMD**. Elle possède des qualités qui sont indispensables dans le chant comme pour la pratique de son instrument ». Ses cours de musique au lycée se répartissent entre théorie avec la formation musicale (ex solfège), l'histoire de la musique et la pratique de l'instrument. Elle fait aussi partie de l'orchestre à cordes du lycée Jean Zay. Sarah a, après sept ans d'étude, un niveau qui lui permet de jouer des morceaux comme *September* de Earth Wind and Fire ou *True Sorry* du trompettiste Ibrahim Maalouf. Elle a participé à un projet avec la Scène nationale et le Cercil (Centre d'études sur les camps d'internement du Loiret), et joué au théâtre d'Orléans « Il était une fois dans l'Est ». Un bel avenir musical s'ouvre à elle.

• Clément Jacquet



SaranRepères.Mai2021.N°274

## BON À SAVOIR

### ENSEIGNER LA MUSIQUE / PROFESSEUR.E DE MUSIQUE :

Généraliste ou spécialisé.e, l'enseignant.e transmet des connaissances théoriques et techniques à travers des cours, des exercices pratiques. « Enseigner la musique, un instrument, ce n'est pas seulement enseigner la technique mais c'est aussi toute la culture qui y est rattachée. Pour devenir professeur.e de Musique, il faut tout d'abord avoir l'envie de partager la musique ».

**Université, Conservatoire, en Collège, en Lycée...** il est possible d'enseigner la musique dans diverse structures mais les diplômes requis ne sont pas nécessairement les mêmes.

Au conservatoire, le professeur est spécialisé (piano, cordes, musique ancienne...).

### EXEMPLES DE FORMATIONS ET DIPLÔMES

#### • Bac + 3

- \_ Musicien intervenant
- \_ Diplôme d'État de professeur.e de musique
- \_ Double cursus Diplôme d'État de professeur.e de musique – DUMI

#### • Bac + 5

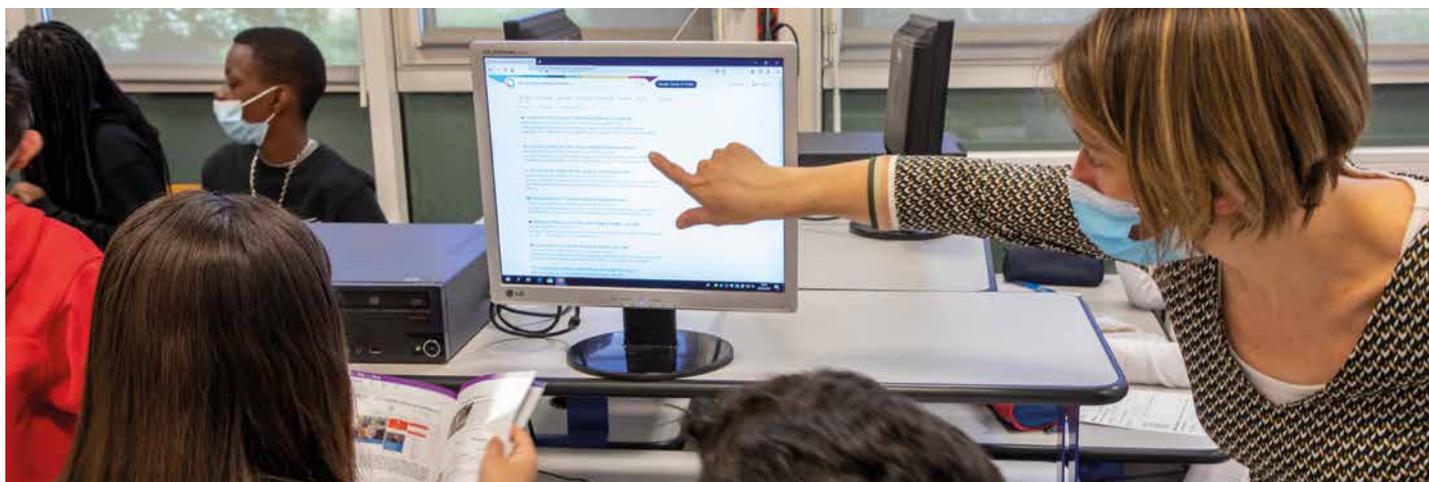
- \_ Master mention acoustique et musicologie
- \_ Master mention musicologie
- \_ Certificat d'aptitude à la fonction de professeur de musique
- \_ Diplôme du 2<sup>nd</sup> cycle supérieur de musique du CNSMD de Paris
- \_ Diplôme de pédagogie et formation à l'enseignement de la musique du CNSMD de Paris

> POUR TOUS RENSEIGNEMENTS <

Contactez le PIJ de Saran : 02 38 80 34 12

# DÉCRYPTAGE DES FAKE NEWS

ACTION JEUNESSE #13



**Sensibiliser et protéger les jeunes des fausses informations (fake news) qui circulent sur les réseaux sociaux. Tel était le sens de l'opération menée en mars au collège Montjoie dans le cadre de la Semaine de la presse.**

**Une opération réalisée par le PIJ de la ville de Saran, le CRIJ et l'Éducation nationale.**

Les élèves de 4<sup>e</sup> du collège Montjoie ont bénéficié, le 23 mars, d'un atelier de décryptage des médias. Il s'agissait pour eux de savoir identifier les fake news (infox en français) qui empoisonnent les réseaux sociaux et le Net, afin de s'en prémunir. Une action pédagogique de qualité qui entre dans le cadre du programme d'éducation aux médias et à l'information. Lié lui-même au CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) du collège.

Les différents temps ont été animés par des représentants du PIJ (Point Information Jeunesse), un animateur numérique du CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse) et des professeurs de français. « Les réseaux sociaux sont leur première source d'information, explique **Charline Piouffre, informatrice jeunesse au PIJ**. Il s'agit de leur donner toutes les stratégies pour être des consommateurs d'informations avertis et éclairés. Il ne s'agit pas d'avoir une posture moralisatrice mais de leur donner des billes, afin d'acquérir des bons réflexes pour qu'ils puissent vérifier l'information ». Les jeunes se sont exprimés sur leurs pratiques, ont été sensibilisés aux images, aux vidéos, aux articles... détournés, manipulés. Une prise de



conscience qui s'est ensuite accrue avec la mise à leur disposition d'un outil pédagogique. Les quelques 125 collégiens ont reçu un formulaire « Le Vrai du Faux », dans lequel l'info côtoie l'infox.

## Démêler le vrai du faux

À partir du document support les élèves de Montjoie ont ainsi effectué, par binôme, des recherches sur Internet. Afin de croiser les différentes sources d'information, de démêler le vrai du faux, de séparer le bon grain de l'ivraie. « Notre mission a pour objectif que les jeunes aient accès à une information fiable, sûre, actualisée, affirme **Delphine Adam, responsable du pôle**

animation et du réseau information jeunesse du CRIJ. L'éducation aux médias fait partie de notre ADN. Le but est que le jeune devienne un citoyen autonome, qu'il puisse se repérer dans la jungle des informations. Ce genre d'action développe son sens critique. Lui permet de savoir ce qui peut être diffusé, ce que l'on peut partager ou pas. C'est aussi, indirectement, un moyen de sensibiliser leurs parents aux dangers des fake news ».

Cette action exemplaire est en pleine conformité avec le projet éducatif de la Mairie. « L'une des missions du PIJ, est de mener des actions de prévention et notamment des actions hors des murs sur des thématiques ciblées, conclut **Bruno Soutadé, responsable du pôle municipal enfance-jeunesse**.

Le CRIJ est très réactif, toujours dans l'actualité. Il nous fournit des outils qui peuvent être ré-exploités ». À l'issue de l'atelier les élèves étaient invités à remplir un questionnaire de satisfaction. Les retours ont été très largement positifs.

• **Clément Jacquet**

# Mai 2021

Le calendrier annoncé ci-dessous est susceptible de modifications selon l'actualité liée à l'épidémie de la Covid 19, et des décisions gouvernementales.

**Mercredi 5 mai**

## REMISE À NIVEAU SST

proposée par les Secouristes de la Croix Blanche du Loiret



- > SALLE DES AYDES
- > DE 8H À 12H ET DE 13H À 17H
- > RENSEIGNEMENTS 02.38.73.31.75  
OU 06.30.65.54.84

OU SUR CROIXBLANCHELOIRET@ALICEADSL.FR

**Mardi 11 mai**

## "PARLONS SARAN"

Facebook live des élus

- > À SUIVRE SUR  
LE FACEBOOK DE SARAN
- > À 18H30



**Jeudi 13, vendredi 14  
et samedi 15 mai**

## FORMATION INITIALE PSE2,

proposée par les Secouristes de la Croix Blanche du Loiret

- > RENSEIGNEMENTS 02.38.73.31.75  
OU 06.30.65.54.84

OU SUR CROIXBLANCHELOIRET@ALICEADSL.FR

**Samedi 15 mai**

## ANNE DIDIER

Atelier, rencontre, dédicace

- > MÉDIATHÈQUE, LA BOÎTE
- > À PARTIR DE 14H
- > POUR ENFANTS DE 8 À 10 ANS
- > SUR INSCRIPTION AU 02 38 80 35 10



**Vendredi 21 mai**

## CONSEIL MUNICIPAL

- > MAIRIE
- > À 19H.

**Vendredi 28 et Samedi 29 mai**

## FORMATION PSC 1,

proposée par les Secouristes de la Croix Blanche du Loiret

- > SALLE DES AYDES
  - > DE 20H À 22H30 LE VENDREDI ET DE 8H À 12H ET DE 13H À 18H LE SAMEDI
  - > RENSEIGNEMENTS 02.38.73.31.75  
OU 06.30.65.54.84
- OU SUR CROIXBLANCHELOIRET@ALICEADSL.FR

**Samedi 29 mai**

## SORTIE VTT,

balade d'initiation, découverte, proposée par l'USM Saran VTT

- > LOCAL VTT PRÈS DU CENTRE ÉQUESTRE
- > À 13H30
- > RENSEIGNEMENT 06.72.57.68.18

**Samedi 29 mai**

## DÉCOUVERTE ET SENSIBILISATION À L'ATHLÉTISME HANDISPORT

organisé par Saran Loiret Athletic Club

- > DE 10H À 16H
- > STADE COLETTE BESSON

# AIDES AUX VACANCES D'ÉTÉ 2021

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saran propose l'action « aides aux vacances d'été » afin de permettre aux enfants saranais de pratiquer des activités ou de participer à des séjours proposés par la Ville pendant la période estivale.

Ont droit à cette prestation :

**TOUTES FAMILLES AVEC ENFANT DE MOINS DE 18 ANS  
ET BÉNÉFICIAIRES DE LA CSS (COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE)**

Une participation de 1,00 € par jour et par enfant sera à régler par la famille.  
Le solde sera pris en charge par le Centre Communal d'Action Sociale.

Se présenter à l'accueil de la Direction de l'Action Sociale avant toute inscription de votre ou vos enfant(s) avant le :

**26 MAI 2021**

pour les vacances du mois de Juillet 2021

**ET LE 19 JUIN 2021**

pour les vacances du mois d'août 2021

**POUR UNE DURÉE  
DE 20 JOURS**

en centre de loisirs  
ou/et au Grand-Liot  
(10 jours maximum)

Toutes absences injustifiées  
et facturées resteront à la  
charge de la famille.



# PARLONS SARAN EN DIGITAL



À L'OCCASION DU DEUXIÈME RENDEZ-VOUS DE PARLONS SARAN EN DIGITAL, CE SONT MARYVONNE HAUTIN, MAIRE ET CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE, ACCOMPAGNÉE DE FANNY PRÉVOT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE EN CHARGE DU PROJET DU BOURG, QUI SE SONT PRÊTÉES, EN DIRECT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE, AU JEU DES QUESTIONS/RÉPONSES DES SARANAIS(E)S. VOICI QUELQUES EXEMPLES DES ÉCHANGES TENUS LORS CETTE RENCONTRE.

EVELYNE

L'agence locale de la CPAM est-elle définitivement fermée ?

FANNY PRÉVOT

La municipalité a interpellé la Direction Départementale à ce sujet le 19 mars dernier. En effet, l'agence locale de la CPAM de Saran n'accueille plus les assurés et ne réceptionne plus les feuilles de soins ou tout autre document.

La présence de nombreuses pièces glissées sous la porte automatique du local confirme que cette situation ne peut plus durer. Contraindre les assurés du nord de la métropole à se déplacer à Orléans centre n'est pas acceptable. Le traitement des dossiers à distance n'est pas gérable pour tout le monde. Nous demandons que la CPAM du Loiret mette en place des moyens adaptés afin qu'à minima les pièces déposées dans la boîte installée devant l'agence locale de la CPAM de Saran soient relevées régulièrement.

AURÉ.L

Où se stationner pour accéder au Domaine du Clos Vert ?

FANNY PRÉVOT

Le plus simple est de stationner autour du centre Marcel-Pagnol où il y a souvent de la place en dehors des heures d'entrée et de sortie d'école, et le long du chemin des Petits Souliers où le stationnement est possible.



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES QUESTIONS ET ÉCHANGES ICI



QUENTIN

J'ai vu dans la presse que les étudiants peuvent être remboursés de leur abonnement TAO. Pouvez-vous m'en dire plus ?

MARYVONNE HAUTIN

On avait décidé, dès le 29 janvier, de demander à la Métropole de dédommager les étudiants qui ne pouvaient pas fréquenter les transports en leur apportant une aide. Le conseil métropolitain a décidé de voter un remboursement de trois mois d'abonnement de bus.

Surtout, n'hésitez pas, les demandes doivent arriver avant fin avril, donc je conseille aux étudiants concernés de s'adresser rapidement auprès du réseau TAO et de faire leur demande.

BOUBA R.

Le bureau de poste pourrait-il avoir une plage horaire plus large ?

MARYVONNE HAUTIN

Quand je vois qu'il y a dix personnes qui attendent dehors, je me dis qu'effectivement il y a une grosse problématique. On est en discussion avec le bureau de poste qui n'aboutit pas, puisqu'on aurait souhaité qu'ils prennent possession du passage à côté pour pouvoir agrandir le bureau de poste et au moins accueillir dans des conditions correctes les usagers.

Ce n'est pas d'actualité aujourd'hui. Ce n'est pas pour ça que j'y ai renoncé. Lors de notre dernière rencontre, ils nous avaient annoncé qu'ils ouvriraient peut-être une demi-heure de plus. Ça devait prendre effet au mois de juin, je pense qu'on va les relancer. Je ne lâcherai pas l'affaire.

#



PROCHAIN RENDEZ-VOUS

MARDI 11 MAI 2021 18H30

SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE SARAN  
FACEBOOK.COM/VILLESARAN



## VU SUR INSTAGRAM

Partagez vos plus belles photos de Saran avec le hashtag #SaranBeau !



par @myseadoggo



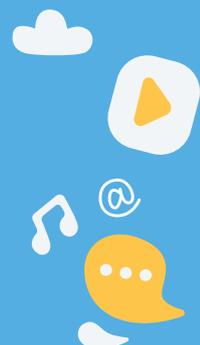
par @oce4506



par @brun.monique



par @coeursurpatte



# LE RELAIS PETITE ENFANCE, nouvel interlocuteur

**Après six ans d'activité, le Relais Assistants Maternels (RAM) cède la place au Relais Petite Enfance (RPE).**

**Une nouvelle dénomination, des missions accrues, des horaires étendus...**

**E**n ce printemps, une brise de nouveauté souffle sur la structure municipale Les P'tits Loups.

Dès à présent, le « Relais Petite Enfance » remplace en effet l'ex-RAM.

Il devient ainsi l'interlocuteur de référence pour les familles, et toujours pour les professionnels.

Cette nouvelle organisation se traduit par la mise en place d'un accueil sur rendez-vous qui offre aux parents usagers des plages horaires plus étendues, en sus de la permanence déjà existante. « Désormais, le « Relais Petite Enfance » offre davantage de souplesse aux familles qui peuvent prendre rendez-vous du lundi au samedi. Les Saranais ne doivent pas hésiter à le contacter » indique **Josette Sicault, adjointe aux seniors et à la petite enfance**.

## Des missions renforcées, une meilleure identification

Dans les faits, la mise en place du « Relais Petite Enfance » découle de l'entrée en vigueur de la loi ASAP (d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

La réforme des modes de garde des jeunes enfants, prévue dans ce cadre en septembre prochain, induit ce changement de déno-



mination. Cette nouvelle appellation entend offrir une meilleure lisibilité des services proposés aux usagers, et de là, une identification facilitée.

Le Relais Petite Enfance voit également ses attributions renforcées. En plus de ses missions d'origine (voir encadré), une circulaire de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) lui confère la charge d'informer les parents quant aux différents modes de garde existants sur la commune (Accueil individuel ou collectif, public ou privé...). Elle lui octroie aussi un rôle d'accompagnement des usagers dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins.

• **Arnaud Guilhem**

## Relais Petite Enfance

### SES MISSIONS :

- Informe, accompagne et oriente les familles pour trouver un mode d'accueil pour leur enfants. (Nouvelle organisation).
- Met à disposition la liste des assistants maternels saranais agréés par la PMI (Protection Maternelle et Infantile).
- Informe, (et accompagne) les parents employeurs et assistants maternels des démarches administratives tout au long de la relation contractuelle liée à l'accueil d'un enfant.
- Participe à la socialisation des enfants accueillis par les assistants maternels agréés indépendants au cours des temps d'accueil collectif organisés par la structure des P'tits loups.
- Contribue à la professionnalisation des assistants maternels agréés indépendants.

**Relais Petite Enfance (RPE)**  
Les P'tits loups  
570 rue des Chimoutons  
45770 Saran  
Tél. : 02 38 42 25 61  
rpe@ville-saran.fr

### PERMANENCE (SANS RENDEZ-VOUS)

Lundi et mercredi : 9h-12h  
Mercredi et vendredi : 13h30-17h

### ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Lundi : 13h30 -17h15  
Mardi : 13h30-18h  
Jeudi : 13h30 -17h30  
Samedi : 9h -12h

# CO' MET

## La facture continue de s'alourdir



**Lors du conseil métropolitain de mars, l'attribution d'une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros au projet CO'Met a été adoptée. Les élus saranais n'ont pas approuvé cette nouvelle rallonge d'un projet qui approche désormais les 150 millions d'Euros.**

Une dérive financière. Un bateau ivre. Plus les mois passent et plus l'édification du complexe CO'Met en sud de Loire (une salle de sports de 10 000 places, un nouveau parc expo, un palais des congrès) prend l'aspect d'un tel scénario. De ceux que la Cour des Comptes dénonce régulièrement.

Initialement chiffré à 100 millions d'euros, le coût de ce projet, livrable en 2022, a été réévalué à 130 millions d'euros à l'automne dernier par Orléans Métropole. Dans les faits, on s'achemine plutôt vers une facture globale de 150 millions d'euros. Ce que vient confirmer l'attribution d'une rallonge budgétaire de 4 millions d'euros, soumise et adoptée lors de la séance du Conseil métropolitain du 25 mars dernier. Rares opposants dès l'origine au projet, **Maryvonne Hautin, Christian Fromentin, Sylvie Dubois et Mathieu Gallois** ont voté contre ce nouvel avenant. **Gérard Vesques** (opposition municipale) s'est abstenu.

### Un projet mal ficelé

À l'origine de cette énième enveloppe financière supplémentaire, des oublis incompréhensibles : toilettes, cuisines, friterie, rideaux de jauge et équipements digitaux notamment. Soit un surcoût de 3,4 millions. À ceci vient s'ajouter 650 000 euros à régler au groupe Bouygues, maître d'œuvre de ce chantier, en raison de la suspension des travaux lors du premier confinement de 2020. « Je ne suis même pas surpris que nous en soyons là » indique

avec gravité **Maryvonne Hautin**.

« Je ne suis pas contre un équipement qui réponde aux besoins en matière de sports dans la Métropole, mais ce projet est surdimensionné et gigantesque. Il a été mal ficelé dès le départ. On nous a présenté de très beaux plans. On nous parlait à grand renfort de publicité d'un projet magnifique qui allait rayonner. Comment a-t-on pu oublier de telles choses ? On a vraiment l'impression d'avoir affaire à des amateurs. Et à présent, on ne peut plus faire marche arrière. On est en train de plomber les comptes de la métropole alors qu'il y a tellement de choses à faire ailleurs ». Et l'élue de rappeler avec force : « Il s'agit de l'argent public. De l'argent des citoyens ».

### D'autres écueils en perspective

Problème de parkings, problématique d'accès routier au CO'Met. L'horizon est loin de s'éclaircir en sud de Loire.

« À nouveau, on ne peut que s'interroger sur le fait qu'il n'y ait pas eu de réflexion à ces sujets en amont, lors de la conception du projet » indique Maryvonne Hautin.

Qu'en sera-t-il lors des grands soirs, lorsque plusieurs équipements du CO'Met fonctionneront de concert ? « Il y a déjà des problèmes d'accès et de circulation lors des spectacles au Zénith. Avec trois équipements en fonction on va à la catastrophe » souligne l'élue. Pour sa part, le Maire d'Orléans **Serge Grouard** prône le creusement de trémies sous le carrefour de Verdun (RD2020) à Olivet. « Réaliser une trémie souterraine à cet endroit consisterait à creuser au bord de la rivière du Loiret et dans le lit même de la Loire », met en évidence le Maire de Saran.

« Cela ne nous semble pas être la bonne option ». L'addition finale du projet CO'Met risque d'être particulièrement salée.

• **Arnaud Guilhem**



# Nicolas Chollet

## Chut ! Vos meubles poussent

**Depuis l'hiver dernier, ce Saranais de 26 ans a lancé son projet baptisé « Je plante vos meubles » sur la commune. À l'horizon de plus ou moins 5 ans, ses 225 arbres fruitiers devraient se muer en chaises, tables et étagères, grâce à la technique ancestrale du palissage. Une démarche originale, actuellement unique en France.**

**L**idée a de quoi surprendre, peut-être prête à sourire, voire sembler saugrenue ou hors sol.

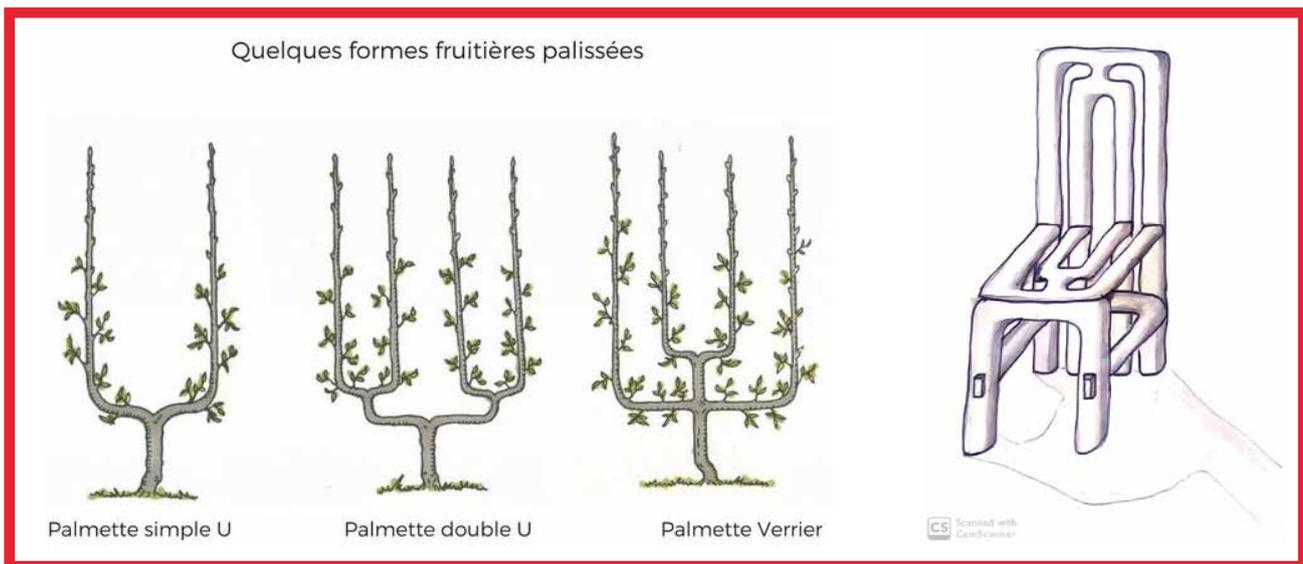
Et pourtant, le projet « Je plante vos meubles » développé par Nicolas Chollet prend bel et bien racine à Saran depuis l'hiver dernier.



Les plus curieux peuvent en juger sur place. Il leur suffit pour cela de jeter un œil sur la parcelle agricole d'un peu moins de 5 000 m<sup>2</sup> qui jouxte les jardins familiaux, rue de Gratigny. Plusieurs centaines d'arbustes fruitiers y sont méthodiquement plantés. De la belle ouvrage assurément. À terme, ces arbres deviendront des meubles. Des pièces uniques, fruits d'un procédé artisanal de plusieurs siècles, que ce Saranais envisage de vendre dans le futur, à des prix abordables. « Il s'agit pour l'instant d'une expérience à titre personnel » précise toutefois le jeune homme.

Afin de mener à bien son projet, ce « doux rêveur » aux « rêves accessibles » s'est pris par la main. « Le service Aménagement de la Ville m'a proposé d'abord plusieurs terrains sur la commune. Puis la mairie a mis

cette parcelle à ma disposition à titre gracieux pendant trois mois et depuis elle me la loue. J'ai commencé le travail de la terre en janvier et j'y ai consacré beaucoup de temps. J'ai planté des haies, agrémentées de fruitiers, afin de protéger les arbustes du vent. Elles vont amener de la biodiversité, sans avoir à apporter des produits phytosanitaires. Les arbustes ont été plantés en une journée, à la bêche. J'ai tout fait seul, mais j'ai reçu de l'aide de ma famille, de proches et de mon voisin de terrain qui m'a donné un sacré coup de main et m'encourage ». Le financement des arbustes a été récolté grâce à une plate-forme participative. « Il s'agit de 225 poiriers et de 4 pommiers, dont 7-8 variétés de poiriers qui étaient déjà présentes sur Saran dans le passé et qui sont encore travaillées. J'ai installé des oyas (petits pots en terre cuite), qui constituent des réserves d'eau, au niveau des racines des arbustes. Ils sont reliés



avec un système de goutte à goutte. Pour le moment, les plantations font leur vie ».

### Un projet à maturation

Nicolas Chollet l'indique tout de go : « Ce projet part de loin ».

Initialement, il avait en effet dans l'idée de créer... Un centre de vacances.

« Je suis animateur et directeur en centre de vacances depuis 4 ans aux Œuvres universitaires du Loiret. De 17 à 22 ans, j'ai travaillé en tant qu'animateur à Saran durant les vacances scolaires. Je vais peut-être travailler cet été au Centre Marcel-Pagnol » précise-t-il. D'expérience en expérience, ses aspirations ont quelque peu évolué.

« J'ai abandonné mon projet de centre de vacances avec ferme pédagogique pour un projet de ferme pédagogique, sur des terrains de mon grand oncle dans le Tarn. Mon projet a été refusé. Mais comme il était bien abouti, je n'ai pas eu envie de le laisser tomber. Je me suis recentré tout naturellement sur Saran où j'ai grandi. Et puis il y a plusieurs projets vivants en matière de biodiversité sur la commune ». Entre temps s'est produit un déclic. « J'ai vu un reportage qui m'est resté longtemps en tête : un arboriculteur et designer anglais, Gavin Munro, faisait pousser une chaise, grâce à la technique du palissage qui remonte à la Renaissance. En ce qui concerne mon projet, j'y ai réfléchi pendant 2 ans et il s'est précisé. En plus, il se combine bien avec mes activités dans l'animation que je tiens à poursuivre ». C'est ainsi que le projet dé-

nommé « Je plante vos meubles » a vu le jour.

D'ici 5 ans, le néo-arboriculteur entend proposer 3 types de meubles : Des chaises avec du fer forgé en assise, et des tables et des étagères murales exclusivement en bois. « J'utilise la technique du palissage. (Elle permet de guider la pousse de l'arbre dans sa/ses forme(s)). Quatre arbres vont par exemple me permettre d'assembler une chaise. Je fais pousser mes pièces à l'envers, pieds en bas. Pour le design des meubles, j'ai pris les formes palissées les plus communes et courantes Et j'ai tout fait tout seul » indique-t-il.

5 ans, c'est le temps nécessaire en moyenne afin que les arbres fruitiers arrivent à maturité. L'attente peut sembler longue, mais le jeune homme met déjà à profit tout ce temps. « Même si j'ai quelque expérience dans le bois, je ne connais rien à son travail. J'ai donc 5 ans pour me former ou trouver un collaborateur » précise-t-il confiant.

### La fibre écocitoyenne

Actuellement, Nicolas Chollet partage son temps entre ses plantations et sa formation au BPREA (Brevet Professionnel Responsable Agricole). Il veille aussi à la bonne pousse de ses arbustes et va procéder à leur première taille. « Je suis plutôt content. Sur la parcelle, le plus gros du



travail se concrétise. Le projet est lancé. Je vais pouvoir reprendre mon activité principale, l'animation, le cœur léger» confie-t-il.

D'ici 3 ans, les arbres porteront leurs premiers fruits. « Mon idée n'est pas de les garder, car ils prennent de la vigueur sur l'arbre, mais de conserver les fleurs et de les valoriser auprès de la cosmétique. Quant aux arbres, une fois coupés, j'essaierai de les greffer. Je travaille dans le respect de la nature, et donc de l'arbre qui est un être vivant. Je ne compte pas en faire une activité principale » souligne le jeune Saranais, conscient que son projet puisse interpeller.

« Cela peut sembler nouveau, mais Gavin Munro a par exemple puisé ses idées dans les années 30. Il y a eu de gros projets dans le monde pour réussir à adapter l'arbre vivant à notre besoin » mentionne-t-il. « Pourquoi ne pas faire cela ? Nous sommes confrontés à la déforestation, aux coupes rases sur des prairies ou des champs où l'on peut replanter. En matière de haies, on a coupé l'équivalent de 7 à 8 fois le tour de la terre. D'un autre côté, on arrive à des démarches de consommation qui font attention à tout ce qui nous entoure et qui est produit, comme en ce moment avec l'alimentation. Des démarches qui privilégient la traçabilité, les filières de proximité, les cycles courts. Je suis complètement acquis à ce fait ».

Le monde de demain a déjà commencé. Rendez-vous dans peu ou prou 5 ans.

• **Arnaud Guilhem**

## BRÈVES

## Devenez assesseur dans un établissement pénitentiaire

Le Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran recherche des assesseurs extérieurs.

Vous manifestez un intérêt pour les questions relatives au fonctionnement des établissements pénitentiaires et vous souhaitez avoir une voix consultative lors des commissions de discipline ? Envoyez votre fiche de candidature, disponible sur :

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr) rubrique « prison et réinsertion », au Président du Tribunal judiciaire d'Orléans.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la responsable du BGD au : 02 18 69 50 00.

## Violence contre les femmes

Face aux violences, le gouvernement a mis à disposition une ligne d'écoute **totale-ment anonyme et gratuite 3919** ainsi qu'un site <https://arretonslesviolences.gouv.fr>

## Concours maisons fleuries

Les saranais souhaitant participer au concours des Maisons fleuries doivent se faire connaître auprès du **service municipal des Espaces verts** au 02 38 80 34 61 ou sur [www.saran.fr](http://www.saran.fr) avant le 1<sup>er</sup> juin.

## Régie de l'Eau

Pour toutes vos questions concernant l'Eau (fuite, raccordement au réseau d'eau potable, réclamations...), vous pouvez contacter : **Orléans Métropole - Service de la Régie de l'Eau** au 02.38.25.02.02.

# Saran, terre olympique

**La commune, heureuse bénéficiaire du label Terre de Jeux, est associée à Paris 2024.**

**Elle va pleinement s'impliquer dans l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques.**

Saran à l'heure olympique. Le label Terre de Jeux que la Ville a obtenu l'an passé est synonyme pour les trois ans à venir de nombreuses actions, animations, initiatives autour des J.O. Les valeurs de l'olympisme vont ainsi jaloner les trois ans qui nous séparent de ce rendez-vous d'été planétaire qui a lieu pour la troisième fois en France. Une synergie autour du sport qui va monter en puissance et en gamme au fil des mois. « Saran olympique c'est merveilleux, assure **Fabrice Boisset, adjoint municipal aux sports**. C'est un rêve qui devient réalité. Ce label est dynamisant, c'est un accélérateur. Il va nous permettre de fédérer un maximum de populations, de faire venir de nouveaux publics vers le sport. En cela il s'inscrit totalement dans notre projet politique du sport pour tous ».

Rappelons que Saran, avait été élu en 2010, par la République du Centre, ville la plus sportive de l'agglomération (dans la catégorie de plus de 10 000 habitants). La Ville pleinement actrice de Paris 2024, s'engage à respecter le cahier des charges défini par le Comité d'organisation des Jeux olympiques. Il s'agit de mettre plus de sport dans la vie des citoyens, de mobiliser tous les acteurs de la collectivité mais aussi le mouvement sportif saranais, les associations... Une transversalité qui prendra aussi en compte la dimension culturelle, environnementale... Et associera différents partenaires : le CROS, le CDOS, le Département, l'Education nationale, le Conseil départemental handisports...

## Faire vivre des valeurs

« Le label permet de s'impliquer totalement dans l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques, dit **Céline Weber, éducatrice sportive territoriale et référente** « Terre de

Jeux ». Les JO c'est l'émotion, la communion. Avoir été retenu c'est un challenge et une fierté. Nous allons monter au fil du temps de nombreux événements ». Et de citer par exemple le 23 juin, la Journée mondiale de l'olympisme, qui pourrait se traduire sur la commune par une semaine olympique en direction des écoliers en primaire. L'olympisme c'est un esprit, des valeurs. Il est le symbole de l'universalisme, la fête de l'amitié et de la paix entre les peuples. Des valeurs chères à la municipalité. « Les JO c'est le Graal pour tout sportif, assure **Bertrand Neuilly, éducateur sportif, co-référent**. Nous allons pouvoir y participer à notre niveau. Il y a un engagement fort au niveau de la Mairie. L'objectif le plus intéressant est de mettre le sport dans la vie des gens,

de favoriser les pratiques. Paris 2024 est un très bon vecteur pour le développement du sport pour tous ». Le projet Saran Terre de Jeux est porté par le service municipal des sports. « C'est motivant et captivant de faire vivre ces valeurs, conclut **Patrick Langer, responsable du Pôle sportif**. La Ville a à cœur de se lancer dans l'aventure et de porter haut et fort un tel projet. Pour tout citoyen c'est

l'opportunité de vivre intensément les Jeux olympiques, de se les approprier ».

Cette aventure olympique fera l'objet de rendez vous réguliers dans Repères et dans les divers supports de la communication municipale. À noter que la Ville a déposé un dossier pour être Centre de Préparations aux Jeux et accueillir en 2024 une délégation sportive en handball ou athlétisme.

• Clément Jacquet



PARIS 2024





# APPEL AUX ASSESSEUR(E)S

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin. Afin d'assurer le bon déroulement de ce double scrutin, la Ville recherche des assesseur(e)s.

Les dimanches 20 et 27 juin prochains, les citoyen(ne)s sont appelés à voter afin d'élire les conseillers départementaux et les conseillers régionaux.

À l'occasion de ce double scrutin à deux tours, 15 bureaux dédoublés (un dédié à chaque élection) accueilleront les électeurs saranais de 8h à 18h, dans des conditions optimales de sécurité sanitaire.

**Conformément au Code électoral, qui régit le fonctionnement et l'organisation de ces élections, la Ville recherche des assesseur(e)s bénévoles.**

Assurer les fonctions d'assesseur(e), participe du devoir citoyen. Une démarche qui contribue à la vitalité des nos institutions.

- Lors de ces deux rendez-vous électoraux, l'assesseur(e) accompagnera le président du bureau de vote afin de s'assurer que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions.

- Durant les opérations de vote, il/elle vérifiera l'identité des électeurs et leur inscription sur les listes d'émargement. À la fermeture du bureau, il/elle participera à l'organisation du dépouillement des votes. Un temps de formation est prévu le jour même sur place.

Les conditions requises afin d'assurer la fonction d'assesseur(e) sont les suivantes :

- Être âgé(e) de 18 ans à 65 ans et être inscrit(e) sur les listes électorales dans une commune du département (Loiret).

- Être disponible soit le matin (8h-13h30), soit l'après-midi (13h30 jusqu'au dépouillement, à partir de 18h).

À noter que, selon les déclarations du premier ministre, les assesseur(e)s devront être vaccinés contre la COVID-19. Une campagne spéciale de vaccination et un dépistage par tests PCR des assesseur(e)s pourraient être organisés en regard de la proximité de cette double échéance électorale.

De son côté, la Ville mettra tout en œuvre (masques, protections plexiglass, gants, gel hydroalcoolique...) afin de sécuriser le travail des assesseur(e)s.

**Inscription obligatoire avant le 31 mai.**

• A. G.

## INSCRIPTIONS :

Tél. : 02 38 80 34 74

[administration.generale@ville-saran.fr](mailto:administration.generale@ville-saran.fr)

## Le Chiffre du Mois

# 12

C'est au **mercredi 12 mai** qu'a été fixée la date limite d'inscription en mairie sur les listes électorales. Prévues dans un premier temps le 7 mai, la date limite d'inscription a été reportée d'une semaine suite au décalage des deux élections à deux tours (Ndlr : d'abord prévues les 13 et 20 juin elles auront lieu les 20 et 27 juin). Pour pouvoir se déplacer aux urnes et élire ses Conseillers départementaux et régionaux il est possible de s'inscrire à l'accueil de la mairie (aux horaires d'ouverture) ou en ligne sur : [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr).

Pour l'inscription en mairie il faut se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

**À souligner que le délai pour s'inscrire sur Internet court jusqu'au vendredi 14 mai.** Dans ce cas précis il est nécessaire de valider son inscription en ligne avant minuit. À noter qu'un article de Repères fera le point le mois prochain sur les procurations.

• C. J.

### EN MAIRIE:

**Du lundi au vendredi :**

8h 30-12h et 13h-16h 30

**Le samedi matin :**

8h30-12h

### PAR TÉLÉPHONE :

02 38 80 34 00

### SERVICE DES ÉLECTIONS :

02 38 80 34 74

### En ligne :

[mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)

## BRÈVES

### Règles de bon voisinage

Si vous possédez une haie en bordure de trottoir, nous vous invitons à l'entretenir ainsi que vos arbustes dans vos limites de terrain, pour le plus grand respect de chacun.

**Pensez à la sécurité des personnes à mobilité réduite circulant sur le trottoir, aux poussettes...**

Pour vos activités de bricolage ou de jardinage, pensez également à respecter les horaires pendant lesquels le bruit est autorisé :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### Feux

**D'après un arrêté préfectoral, le brûlage des résidus de jardin est interdit. Les déchets doivent être déposés à la déchetterie ou mis en dépôt aux fins de compost. En cas de plainte, contactez la Police municipale au 02 38 80 34 38.**

### Déplacements TAO

**Alertes trafic est un dispositif proposé par la TAO** qui permet d'anticiper vos déplacements et être informés rapidement en cas de perturbation sur la ligne que vous empruntez.

Il vous suffit pour cela de vous rendre sur :

[www.reseau-tao.fr](http://www.reseau-tao.fr), rubrique « Alertes trafic » et de remplir le formulaire, qui une fois validé, **vous permettra d'être inscrit pour 1 an et de recevoir un sms en cas de perturbation sur le réseau.**



### CONTINUONS AVEC VOUS POUR SARAN

#### Il y a un peu plus d'un an, débutait le premier confinement...

Aujourd'hui, presque 14 mois plus tard, incertitudes et pénurie sont malheureusement toujours de mise. Après le manque de masques et de gel au printemps dernier, nous sommes maintenant dans l'attente d'une vaccination de toutes les personnes qui le souhaitent. Le gouvernement s'est bien gardé de concrétiser la réindustrialisation du pays tant annoncée et les services publics, à commencer par les hôpitaux, sont soigneusement préservés de toute relance. Par contre, le gouvernement persiste à vouloir baisser les allocations chômage tout en distribuant des milliards à des grandes groupes privés, sans fixer de contreparties en matière d'emploi et de transition climatique.

Heureusement, la ville a répondu « présente ! » dès le début de la crise sanitaire : distribution massive de masques, bons alimentaires, gel des tarifs de la cantine, de la périscolaire et du portage des repas à domicile, aide financière exceptionnelle pour tous les étudiantes et étudiants, soutien financier aux acteurs culturels comme aux associations... Employé-e-s et élu-e-s ont à cœur de remplir leurs missions au service de la population en cette période si difficile. Malgré la pandémie, nous avons aussi voulu continuer à échanger avec vous. Les habituelles réunions de quartiers sont impossibles ? Voici « Parlons Saran », des rencontres en plein air sous tentes, des balades dans les différents quartiers et même, des directs numériques réguliers. Maintenir ce fort lien de proximité avec les habitants est aussi nécessaire pour préparer la sortie de la crise sanitaire.

#### Feu vert pour l'école des Parrières !

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le 26 mars dernier la décision de création du nouveau groupe scolaire sur le site des Parrières, entre les Chimoutons et Oréliance. Il devrait ouvrir en septembre 2024 et comprendra 12 classes, 8 en élémentaire et 4 en maternelle. L'objectif n'est pas seulement d'anticiper une augmentation des effectifs du fait de l'arrivée de nouvelles familles à Saran, mais aussi, d'améliorer les conditions d'accueil des élèves sur l'ensemble de la ville par un rééquilibrage entre toutes les écoles. Côté financement, la ville a conventionné avec le groupe Nexity qui porte l'opération immobilière du nouveau quartier des Cent Arpents, près de Cap Saran. Le promoteur s'est ainsi engagé à contribuer à hauteur de 567 400€ pour le renforcement des équipements scolaires. Aujourd'hui, nous réfléchissons à la possibilité de construire un autre équipement municipal à côté de cette école. Ces dernières années, un grand nombre de logements sont sortis de terre dans toute l'agglomération orléanaise. À Saran, nous entendons accueillir au mieux ces nouveaux habitants tout en préservant votre actuelle qualité de vie.

**Julien BADONI et Alexis BOCHE,**  
conseillers municipaux de la majorité municipale

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et sur : [www.continuonspoursaran.fr/blog](http://www.continuonspoursaran.fr/blog)

### MON PARTI C'EST SARAN

Merci aux nouveaux élus de tous bords qui ont fait pression sur la municipalité pour l'abandon du projet du stand de tir.

Le chantier du Centre Bourg, un chantier, **en dehors du temps**, s'est réveillé de sa torpeur il y a quelques mois. Dans le Repères du mois de mars on nous propose de dessiner « notre Bourg de rêve ». N'hésitez pas à prendre votre crayon, à laisser votre imagination courir autour de l'église, à rayer notre bonne vieille salle des fêtes et l'école de musique, à créer ou changer le sens des routes. Participez à ce projet, il doit être vôtre. Nous avons déjà travaillé sur ce projet lors des dernières élections municipales ; pour le visualiser, venez sur notre page Facebook « Mon parti, c'est Saran ». Une subvention de la Métropole serait la bienvenue pour effacer ce bourg vieillot. Saran en a besoin !

Martin Luther King disait « Si vous pouvez rêver, vous pouvez le faire ».

#### Les élus de « Mon Parti c'est Saran » :

Gérard Vesques, Sylvie Crinon, Philippe Dufour, Patricia Morin, Thibault Léger.

« Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, un espace est réservé à l'expression de chaque groupe politique et de tout Conseiller n'appartenant pas à la majorité municipale, qui disposent au minimum de 500 signes (sans photographie ; hors nom du groupe ou de l'élu, signature et coordonnées du site internet), sur un total de 3 848 signes de la rubrique réservée à la tribune politique, plus un nombre de signes proportionnel à leur représentation au sein du conseil municipal. La fréquence de parution de cette tribune est bimestrielle. »



# UN GROUPE SCOLAIRE



## DANS L'« R » DU TEMPS

**E**n septembre 2024, le groupe scolaire des Parrières vivra sa première rentrée.

Ce quatrième groupe scolaire édifié par la Ville, dans le quartier des Chimoutons, à proximité immédiate de la structure petite enfance Les P'tits Loups et des locaux de la restauration municipale, accueillera 12 classes (maternelles, élémentaires, classes « tampons »), soit peu ou prou 350 enfants.

Qu'en est-il de l'appellation exacte du lieu : « Parières » ou « Parrières » ?

Si un « R » semble avoir pris la fille de l'air au gré du temps, comme en témoigne depuis 1991 le fronton de la cuisine centrale municipale, les plus anciennes archives de la Ville mentionnent bien deux « R ».

En effet, le patronyme de « Parrières » provient du terme latin « Petra », soit « pierre ».

Comme l'indique le site internet de Saran, la « Perrière » ou « Parrière » est un nom qui fut parfois donné au Haut Moyen-Age à des ruines d'époque romaine, pour des parcelles contenant de grosses pierres issues sans doute d'antiques constructions. Ainsi, l'ouverture du groupe scolaire des Parrières et de la rue des Parrières, marquera un changement d'ère pour cette même aire. Celle-ci renouera avec sa vocation et son histoire, vieilles de plus de 2 000 ans.

### Fouilles archéologiques et concours de maîtrise d'oeuvre

Actuellement, soit depuis la fin mars et jusqu'à fin mai, des fouilles sont menées par le service d'archéologie préventive départemental. Effectuées à la demande de la Ville, qui les finance, ces opérations

concernent exclusivement la parcelle destinée à accueillir la liaison entre le site des Parrières et la ZAC des Portes du Loiret, propriété du Conseil départemental.

En parallèle, le Conseil municipal a lancé lors de sa séance du 2 avril le concours de maîtrise d'œuvre du futur groupe scolaire. Les résultats doivent être connus entre fin septembre et octobre.

Ce programme, qui représente un investissement global de 12, 5 millions d'euros pour la Ville, prévoit d'une part la création de 2 700 m<sup>2</sup> de bâtiments, avec des aménagements en pourtour, sur une surface totale de plus de 6 000 m<sup>2</sup>, et d'autre part les travaux de voirie qui seront réalisés par les services municipaux. Les premiers coups de pioche pour la voirie et les réseaux sont annoncés pour début 2022.

• **Arnaud Guilhem**

## CARNET DE ROUTE mars 2021

### Nous saluons l'arrivée de

**Tom BOCQUILLON** - 1<sup>er</sup> mars 2021  
**Léo DUARTE** - 2 mars 2021  
**Anaya OUGGAHI** - 2 mars 2021  
**Leya KASPRZAK** - 12 mars 2021  
**Chloé SAINT-BAUZEL** - 15 mars 2021  
**Matéo PÉRICHON DÉRANGER** - 19 mars 2021  
**Noé GIMENEZ** - 28 mars 2021  
**Hélias ANIORT** - 31 mars 2021

### Nous regrettons le départ de

**Laurent LEGEAY** - 61 ans  
**Marcel TRÉMEAU** - 92 ans  
**Georges DIEME** - 86 ans  
**Georgette JACQUELIN veuve GRATET** - 89 ans  
**Patrick VIOT** - 68 ans  
**Cyrille RODRIGUEZ** - 52 ans  
**Gérard LESIMPLE** - 94 ans  
**Régis FRANÇOIS** - 94 ans  
**Camille MARTINEZ veuve GUIGNABODET** - 89 ans

# 100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT !

100% des emballages en carton et des papiers



100% des emballages  
en plastique



**NOUVEAU**

TOUS LES EMBALLAGES



100% des emballages  
en métal



**NOUVEAU**



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez à tout moment faire une demande de nouveau bac vert ou jaune afin d'en diminuer ou augmenter la contenance.

Pour cela, il suffit de vous rendre sur le site internet d'Orléans Métropole dans l'onglet Gestion des déchets :



[www.orleans-metropole.fr/contact/gestion-des-dechets](http://www.orleans-metropole.fr/contact/gestion-des-dechets)

du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 15 septembre 2021

# INSCRIPTION AU PLAN PRÉVENTION RISQUES CANICULE

REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRE DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE JUIN 2021

Le plan canicule s'inscrit dans une démarche de prévention sanitaire en période de fortes chaleurs. Il est destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus ou aux personnes en situation de handicap, isolées et/ou en situation de fragilité. La direction de l'Action sociale est mobilisée, dès l'alerte de niveau 3 déclenchée par le Préfet.

**Si vous vous êtes identifiée comme une personne vulnérable, le service d'Action sociale s'engage à :**

- vous contacter 1 fois par jour afin de s'assurer de votre bien-être (11h30 - 13h).
- en cas de non réponse nous sommes tenus de prévenir la Police municipale ou les secours qui se déplaceront systématiquement à votre domicile.

## Informations obligatoires

### MADAME

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

### MONSIEUR

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

### L'inscription est demandée au titre :

de personne en situation de handicap

de personne âgée de 65 ans et plus

Adresse précise : .....

Détail (bâtiment, étage, n°appartement ...) : .....

### Type de logement :

Individuel

Collectif

Collectif avec gardien

Tél. Fixe : ..... Tél portable : .....

### Équipement :

Climatiseur

Rafraîchisseur d'air

## PERSONNES À CONTACTER

	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2	PRIORITÉ 3
Nom			
Prénom			
Qualité (enfant, parent, voisin, ami...)			
Tél. domicile			
Tél. portable			
Adresse précise			

Prestations et visites à domicile dont bénéficie la personne

PRESTATIONS	OUI / NON	COORDONNÉES	JOURS ET HORAIRES D'INTERVENTIONS
<b>PORTAGE DE REPAS</b>			
<b>AIDE MÉNAGÈRE</b>			
<b>TÉLÉ-ALARME</b>			
<b>SOINS À DOMICILE</b> (SSIAD ou infirmière)			
<b>AUTRE, PRÉCISEZ :</b> (enfants, voisins, amis,...)			

**Nom et coordonnées du médecin traitant**

.....  
.....

**Déplacements au quotidien (courses, activités, ...)**

.....

**Date et durée envisagées d'absence du domicile : .....**

\* Toutes ces données sont strictement confidentielles. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé par les services municipaux. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données [dpo@ville-saran.fr](mailto:dpo@ville-saran.fr)

**RETOURNER CETTE FICHE À**

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - 02 38 80 34 20**

**Place de la Liberté, 45770 Saran**